Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 30 Aoû 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4674

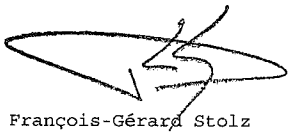
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE TRANSFRONTALIERE : CITOYENNETE - EDUCATION CIVIQUE : CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 977000U11X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

U-4674

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● (1) Provincial ~~et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué — Date et signature : 08/06/2010

2. Intitulé de l'unité de formation :

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

Code de l'UF (2): 97 70 00 U11 X1	Code du domaine de formation (4): 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● transition O qualification
du degré : ● inférieur O supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ... 1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF (3): 97 7000 U11 X1	Code du domaine de formation (4) : 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours (2)	**Classement** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Insertion Socioprofessionnelle	CT	B	46
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			54

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

- ~~PAS D'ACCORD~~ ACCORD PROVISOIRE

En cas de décision négative,

motivation de cette dernière :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection

Date : 17.08.20

Signature :

(1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG,CS,CT,CTPP,PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T – (l'approbation de cette rubrique est reserve à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation, par une démarche de formation et d'accompagnement, a pour finalités:

- d'amener des jeunes en difficulté d'insertion et ne pouvant accéder à l'apprentissage, à se qualifier et s'insérer professionnellement;
- de développer les savoirs fondamentaux et l'autonomie des publics;
- de favoriser le maintien dans l'emploi du public formé.

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant fera la preuve qu'il est capable :

en français,

- de répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- de produire un message simple mais clair respectant les structures de phrases;
- d'adopter une prononciation correcte;

en français et en mathématiques,

- de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence;
- de transposer, en langue française, des signes et codes d'autres langages et vice versa;
- d'analyser et de comprendre un message ;
- d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé;
- de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB.

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

4. PROGRAMME

Au départ de situations concrètes liées à son vécu, à partir notamment de l'actualité ou de l'exploitation des moyens audiovisuels et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'étudiant sera capable:

- d'acquérir des repères pour:
  - comprendre son environnement institutionnel, culturel, social, économique, scientifique, juridique et politique;
  - confronter la citoyenneté et son exercice dans la société aux grandes transformations du monde contemporain ;
  - assumer ses responsabilités de citoyen (droits et devoirs);
  - s'initier au respect de l'environnement;
  - appréhender l'influence des phénomènes naturels sur le milieu humain et physique;
  - comprendre le présent à la lumière du passé;
- de s'informer et de se poser des questions sur des thèmes faisant débat comme par exemple le rôle des médias, les inégalités sociales, l'indépendance de la justice,....

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- de prendre une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet collectif illustrant la citoyenneté ;
- de présenter oralement un thème faisant débat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision et de l'adéquation du vocabulaire utilisé,
- de la clarté des explications,
- de la diversité des sources utilisées,
- de la validité des éléments sélectionnés.

Ecole de la deuxième chance Transfrontalière : Citoyenneté – éducation civique : convention

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant